

FICHE ACTION N°1

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>Mise en place du Service Public Petite Enfance (SPPE) en 2025 : obligation pour tous les EPCI reconnus Autorités Organisatrices de l'Accueil du Jeune Enfant dans le cadre du SPPE de référencer les besoins et l'offre d'accueil du jeune enfant, de définir les modalités d'information et d'accompagnement des familles, de mettre en place un schéma pluriannuel de maintien et développement des modes d'accueil et de soutenir la qualité des modes d'accueil.</p> <p>Contexte local : Au sein du territoire, une baisse des naissances est constatée entre 2019 et 2023, avec un taux de natalité (11,1% en 2021) supérieur à la moyenne départementale (10,3% en 2021).</p> <p>Une baisse progressive du nombre de jeunes enfants sur le territoire est également constatée depuis 2018 (- 14% environ).</p> <p>Le taux de couverture d'accueil du jeune enfant au sein de l'EPCI en 2022 est de 71,3%, ce qui est supérieur aux taux de couverture départemental (64,9%) et national (60,3%).</p> <p>Une baisse progressive de l'offre d'accueil chez les assistants maternels est constatée à l'échelle de l'EPCI mais aussi du département. En 2023, 140 Ama agréés étaient actifs au sein du territoire, contre 175 en 2018.</p> <p>Le territoire dispose de deux crèches intercommunales (Ailly-sur-Noye et Moreuil) et de trois micro-crèches PAJE (Ailly-sur-Noye, Folleville, Thennes), représentant 88 places d'accueil collectif. Les 2 multi-accueil gérés par la Communauté de Communes Avre Luce Noye sont dans la charte qualité EAJE « Label étoile » : la crèche Coquille de Noye dispose de 3 étoiles et la crèche Les Pt'Hiboux de 2 étoiles.</p> <p>Il n'y a pas de crèche labellisée AVIP (à vocation d'insertion professionnelle).</p> <p>L'ouverture en 2026 du pôle petite enfance de Moreuil permettra une augmentation de 12 places d'accueil au sein du territoire.</p> <p>Deux Relais Petite Enfance (RPE) sont présents sur le territoire, à Ailly-sur-Noye et Moreuil.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants dans le cadre du SPPE.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer clairement les compétences détenues par chacune des collectivités (EPCI et communes) dans le cadre du SPPE. <p>Dans le cadre du recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles, et de l'information et l'accompagnement des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'ETP animateur RPE : passage de 1,8 à 2 ETP et ainsi répondre aux préconisations de la CNAF (1 ETP pour 56 Assistants maternels) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la promotion du métier et le renouvellement des Amap sur le territoire ; - Développer l'itinérance des RPE pour en faciliter l'accès aux Assistants maternels et aux familles non véhiculées ; - Promouvoir le site monenfant.fr auprès des EAJE et des familles pour faire connaître les disponibilités des structures aux familles. <p>Dans le cadre de la planification de l'offre d'accueil (maintien et développement de l'offre d'accueil) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'offre actuelle des EAJE (adaptation des contrats aux besoins des familles et accueil occasionnel) ; - Réfléchir à une offre d'accueil alternative aux familles fréquentant l'EAJE d'Essertaux ; - Demander la labellisation AVIP de la nouvelle crèche intercommunale de Moreuil « L'Avre des Lucioles » afin de faciliter l'accès à un mode d'accueil à tous les publics, de valoriser des pratiques déjà mises en œuvre et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des familles et de leurs enfants ; - Aider les élus à poursuivre la réflexion en vue de la mise en place d'un LAEP itinérant. <p>Dans le cadre du soutien à la qualité d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'itinérance des RPE ; - Informer les familles et les professionnels de la petite enfance (multi-accueil, micro-crèches, assistants maternels) des actions de soutien à la parentalité mise en œuvre sur le territoire et de l'offre culturelle à destination des tout-petits et des familles développées sur le territoire ; - Maintenir les structures PSU du territoire dans la démarche qualité « label étoile EAJE » et encourager les structures privées à l'intégrer.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier les compétences des AO des modes d'accueil des jeunes enfants et officialiser cette répartition dans les statuts des collectivités ; - Augmenter le nombre d'ETP animateur RPE : passage de 1,8 à 2 ETP ; - Promouvoir le métier d'Assistant maternel en utilisant des outils et canaux de communication adaptés à tous les publics présents sur le territoire (informations simples et claires, différents supports, etc.) ; - Développer l'itinérance des RPE au sein du territoire de la CCALN : deux communes au sein de chaque canton, permettant le regroupement d'un maximum d'assistants maternels et facilitant leur mobilité ; - Maintenir, développer et optimiser l'offre d'accueil actuelle au sein des crèches intercommunales, avec l'ouverture d'une nouvelle crèche à Moreuil permettant une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes enfants ; - Informer et accompagner les EAJE et les familles dans la découverte et/ou l'utilisation du site monenfant.fr ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer et déposer un dossier l'obtention de la labellisation AVI « Lucioles » à Moreuil ; - Promouvoir le dispositif « Label étoile » auprès des structures du territoire ; - Poursuivre la réflexion intercommunale pour le développement d'un LAEP itinérant au sein du territoire ; - Développer l'offre de la saison culturelle de la CCALN en direction de la petite enfance, par la proposition de deux spectacles par an, dès la saison 2025/2026. Les spectacles seront à destination des tous petits et seront réalisés dans une démarche intergénérationnelle en partenariat avec l'EPHAD de Moreuil et la résidence autonomie d'Ailly-sur-Noye.
Public ciblé	Les familles, les jeunes enfants et les acteurs de la Petite Enfance du territoire.
Programmation	2026 - 2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes du territoire ; - Les structures d'accueil du jeune enfant et RPE du territoire ; - Le Conseil Départemental de la Somme ; - France Travail. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, des équipes de direction et d'encadrement des structures d'accueil du jeune enfant et RPE.</p> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divers matériels d'animation des structures ; - Les locaux ou lieux d'animation des structures ; - Les structures communales ou intercommunales. <p>Moyens financiers :</p> <p>Dépenses en petits matériels et transport pour les structures d'accueil du jeune enfant et RPE.</p> <p>Frais d'impression de tous supports de communication.</p> <p>Co-financements pour le projet de construction du pôle petite enfance de Moreuil.</p>

**Résultats attendus /
critères d'évaluations**

Rédaction et mise en place d'un schéma de développement de l'offre d'accueil en fonction des besoins recensés à la fin de la CTG soit en 2029.

Maintien, développement et optimisation de l'offre d'accueil du jeune enfant (accueil collectif et individuel).

Développement des actions des RPE en itinérance.

Promotion du métier d'Assistant maternel et du site monenfant.fr

Développement d'un LAEP en itinérance au sein du territoire.

Critères d'évaluation :

- Nombre de familles ayant exprimées un besoin d'accueil et nombre de solutions trouvées ;
- Nombre d'ETP animateur RPE au sein du territoire ;
- Nombre de structures d'accueil du jeune enfant et nombre d'enfants accueillis chaque année ;
- Nombre d'assistants maternels agréés actifs et nombre d'enfants accueillis chaque année ;
- Taux d'occupation annuels des crèches intercommunales (objectif : 75%) ;
- Taux de facturation annuels des crèches intercommunales (objectif : 105%) ;
- Nombre d'actions menées à Ailly-sur-Noye et Moreuil par les RPE ;
- Nombre d'actions menées en itinérance par les RPE ;
- Nombre d'assistants maternels fréquentant les RPE ;
- Nombre de communications diffusées pour la promotion du métier d'assistant maternel ;
- Nombre de communications diffusées pour la promotion du site monenfant.fr ;
- Labellisation AVIP pour la crèche « L'Avre des Lucioles » (objectif : janvier 2026) ;
- Nombre de labellisation AVIP au sein du territoire ;
- Nombre d'EAJE entrés dans le dispositif « label étoile » ;
- Nombre d'interventions du LAEP en itinérance au sein du territoire, nombre de communes ayant accueilli le LAEP, nombre de familles et d'enfants ayant fréquentés le LAEP ;
- Nombre de spectacles de la saison culturelle à destination de la petite enfance.

Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et l'épanouissement des enfants

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>En 2023, l'EPCI comptait 4 576 jeunes âgés entre 0 à 25 ans, soit 21% de la population du territoire. 583 d'entre eux étaient âgés entre 18 à 25 ans.</p> <p>On constate une diminution du nombre d'enfants âgés de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans au sein de l'EPCI, mais une stabilité dans le nombre de jeunes âgés de 12 à 17 ans. En ce qui concerne le régime agricole, on constate une diminution du nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans et de 12 à 15 ans, ainsi qu'une stabilité dans le nombre de jeunes âgés de 3 à 5 ans et de 16 à 19 ans.</p> <p>Les directeurs de structures ACM et CAJ indiquent une augmentation constante de la demande par rapport à l'offre du territoire sur les dernières années.</p> <p>On comptabilise 1 198 enfants âgés de 3 à 17 ans accueillis en 2023 par les accueils de loisirs extrascolaires soit 37,25% des enfants du territoire relevant de cette tranche d'âge et 1 012 par les accueils périscolaires soit 31,47% des enfants du territoire.</p> <p>Les ACM et CAJ éprouvent des difficultés à engager des animateurs ou stagiaires mineurs, cela a un impact en termes de planning, de taux d'encadrement et de coût pour les structures.</p> <p>Il y a un manque certain de formation des acteurs enfance et jeunesse sur les thématiques liées au handicap.</p> <p>De plus, les structures ACM éprouvent de réelles difficultés pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. En effet, une réflexion à l'échelle de l'EPCI serait à entamer pour garantir l'accueil de tous les enfants et dans des conditions optimales.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et l'épanouissement des enfants.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et harmoniser l'offre d'accueil sur le territoire en proposant notamment les accueils périscolaires ; - Valoriser l'offre auprès des familles et des partenaires ; - Poursuivre le travail mené autour de l'accessibilité des services aux enfants en situation de handicap en lien avec le PRH ; - Faciliter le recrutement et la fidélisation des animateurs et directeurs d'ACM en poursuivant et en développant le financement des BAFA et BAFD ; - Poursuivre l'animation du réseau de directeurs d'ACM et réfléchir à la mise en place de projets communs.

Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux communes les informations pour le développement d'accueils périscolaires ; - Poursuivre la diffusion du « livret parentalité » au sein du territoire ; - Organiser des temps de formation au sein du territoire en lien avec le PRH ; - Poursuivre les offres de financement des BAFA et BAFD à l'échelle communale et intercommunale ; - Poursuivre les rencontres trimestrielles du réseau de directeurs / directrices des ACM et CAJ du territoire ; - Favoriser l'émergence de projets communs entre les ACM ; - Amorcer une réflexion sur le territoire pour optimiser l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap ; - Poursuivre l'offre de la saison culturelle de la CCALN en direction de l'enfance, par la proposition d'un spectacle en direction des structures ACM du territoire par an.
Public ciblé	Les enfants et les adolescents du territoire, les communes et les ACM – CAJ.
Programmation	2026 - 2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie ACM – CAJ – EVS
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes du territoire ; - Les associations du territoire ; - Le PRH de la Somme. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, des équipes de direction et d'animation des ACM – CAJ.</p> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divers matériels d'animation des ACM – CAJ ; - Les locaux ou lieux d'animation des ACM – CAJ ; - Les structures communales ou intercommunales. <p>Moyens financiers :</p> <p>Dépenses en petits matériels et transport pour les ACM – CAJ. Frais de financement des BAFA et BAFD.</p>

	Frais d'impression du « livret parentalité » ou tout autre support de communication.
Résultats attendus / critères d'évaluations	<p>Développement et valorisation de l'offre d'accueil des ACM et CAJ.</p> <p>Développement des sensibilisations et formations autour du handicap.</p> <p>Développement du réseau de directeurs / directrices ACM – CAJ.</p> <p>Optimisation de l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap.</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts pour information ou soutien au développement d'accueils périscolaires ; - Nombre de structures d'accueil périscolaire sur le territoire et nombre de nouvelles structures d'accueil périscolaire ; - Nombre de « livret parentalité » diffusés au sein du territoire ; - Nombre d'interventions et de formations dispensées par le PRH ; - Nombre d'animateurs formés aux thématiques liées au handicap ; - Nombre de BAFA et BAFD financés chaque année ; - Nombre de rencontres du réseau de directeurs / directrices des ACM et CAJ ; - Nombre de projets communs entre les ACM ; - Nombre d'enfants des ACM participants ; - Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis au sein des structures du territoire (Petite-enfance et Enfance/Jeunesse) ; - Nombre de moyens mis en place pour l'accueil d'enfants et jeunes en situation de handicap ; - Pourcentage d'évolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis au sein des structures du territoire (Petite-enfance et Enfance/Jeunesse) après communication envers les familles et formation des équipes ; - Nombre de spectacle de la saison culturelle à destination des enfants fréquentant les ACM.

FICHE ACTION N°3

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>En 2023, l'EPCI comptait 4 576 jeunes âgés entre 0 à 25 ans, soit 21% de la population du territoire. 583 d'entre eux étaient âgés entre 18 à 25 ans.</p> <p>On constate une stabilité dans le nombre de jeunes âgés de 12 à 17 ans au sein de l'EPCI. En ce qui concerne le régime agricole, on constate une diminution du nombre d'enfants âgés de 12 à 15 ans, ainsi qu'une stabilité dans le nombre de jeunes âgés de 16 à 19 ans.</p> <p>On comptabilise 1 198 enfants âgés de 3 à 17 ans accueillis en 2023 par les accueils de loisirs extrascolaires soit 37,25% des enfants du territoire relevant de cette tranche d'âge et 1 012 par les accueils périscolaires soit 31,47% des enfants du territoire.</p> <p>Les acteurs indiquent des difficultés en termes d'organisation au quotidien pour pouvoir générer des rencontres entre les différentes équipes d'animation (celles-ci n'étant pas fixent à l'année).</p> <p>Les CAJ du territoire ne couvrent pas l'entièreté des périodes de vacances scolaires, de ce fait l'EVS propose des ateliers et/ou sorties aux jeunes durant les semaines de vacances scolaires non couvertes par les CAJ.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Favoriser les passerelles entre ACM – CAJ – EVS (entre offre enfance et offre jeunesse).</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants fréquentant les ACM de découvrir le CAJ et l'EVS ; - Permettre aux adolescents fréquentant le CAJ de découvrir l'EVS ; - Permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes de découvrir les structures du territoire.
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les rencontres trimestrielles du réseau de directeurs / directrices des ACM et CAJ du territoire ; - Mettre en place une journée passerelle ACM – CAJ chaque année en période estivale ; - Poursuivre les actions passerelles CAJ – EVS ; - Favoriser la participation de chaque acteur dans l'organisation et la logistique des actions passerelles ; - S'appuyer sur l'offre de la saison culturelle de la CCALN pour la mise en place de projets culturels dans l'organisation des journées passerelles ACM – CAJ – EVS (à l'instar des projets d'ores et déjà réalisés en ce sens par le CAJ).

Public ciblé	Les enfants âgés de 10 à 11 ans fréquentant ou non les ACM, les adolescents âgés de 11 à 17 ans fréquentant ou non le CAJ, les jeunes adultes âgés de 18 ans et plus.
Programmation	2026 -2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie ACM – CAJ – EVS
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes du territoire ; - Les associations du territoire ; - Les prestataires des ACM – CAJ – EVS. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, des équipes de direction et d'animation des ACM – CAJ – EVS.</p> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divers matériels d'animation des ACM – CAJ – EVS ; - Les locaux ou lieux d'animation des ACM – CAJ – EVS ; - Les structures communales ou intercommunales. <p>Moyens financiers :</p> <p>Dépenses pour les repas éventuels lors d'organisation de journées passerelles, ainsi que les frais de transports pour les ACM – CAJ – EVS.</p>
Résultats attendus / critères d'évaluations	<p>Valorisation de l'offre d'accueil des ACM.</p> <p>Optimisation de l'offre d'accueil du CAJ et de l'EVS.</p> <p>Diminution de l'appréhension des enfants lors du passage de l'ACM au CAJ, et du CAJ à l'EVS.</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres du réseau de directeurs / directrices des ACM, CAJ et EVS ; - Nombre de journées passerelles ACM – CAJ organisées ; - Nombre d'actions passerelles CAJ – EVS organisées ; - Nombre d'enfants des ACM participants ; - Nombre d'adolescents du CAJ participants ; - Nombre de jeunes adultes de l'EVS participants ;



	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'enfants, d'adolescents participants ;- Appréciations des enfants, adolescents et jeunes adultes ;- Nombre de projets réalisés en collaboration avec la saison culturelle de la CCALN.
--	--

FICHE ACTION N°4

Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>Au sein de l'EPCI, les structures familiales des foyers en 2023 étaient réparties comme suit : couples avec enfants 50,1%, familles nombreuses 17,4%, familles monoparentales 14,9% et couples sans enfants 5,3%.</p> <p>Les foyers allocataires monoparentaux sont davantage touchés par la précarité que le reste de la population (47,4 %des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté à savoir avec moins de 1 063,00 € en 2021).</p> <p>Des actions REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité) sont organisées au sein du territoire de l'EPCI, dont 3 actions en 2024 à Moreuil et Ailly-sur-Noye contre 4 en 2022.</p> <p>Un réseau local parentalité a été créé en 03/2022 réunissant différents professionnels du territoire (crèches, RPE, travailleurs sociaux, etc.).</p> <p>Par le biais de ce réseau, un journée parentalité a été organisée en 2023 (243 participants dont 125 enfants), et une seconde journée parentalité en 2025 (environ 200 participants dont au moins 94 enfants).</p> <p>Dans le cadre de la charte famille, un calendrier partagé et un livret parentalité ont été créés et diffusés auprès des usagers en 2025.</p> <p>Aucun lieu d'accueil Enfants-Parents n'est présent sur le territoire.</p> <p>Aucun Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) n'est mis en place sur le territoire.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire par le biais de l'itinérance ; - Favoriser une meilleure connaissance des services aux familles et faciliter leur accès en développant une stratégie de communication sur l'ensemble de l'EPCI ; - Mettre en place un CLAS.
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'offre existante d'actions de soutien à la parentalité par les acteurs des crèches / RPE (1 action développée à raison de 24 séances), et de la ville de Moreuil (2 actions développées à raison de 10 séances chacune) ; - Inciter et/ou soutenir les nouveaux porteurs de projets à développer des actions de parentalité au sein du territoire ; - Développer et optimiser le réseau local parentalité existant qui réunit les différents professionnels du territoire (crèches, RPE, travailleurs sociaux, etc.) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et optimiser l'organisation du territoire, à raison d'une journée territoriale ; - Poursuivre la diffusion du « livret parentalité » au sein du territoire ; - Mettre à jour le calendrier partagé des actions de parentalité en direction des familles du territoire tous les deux mois ; - Poursuivre la réflexion intercommunale amorcée pour la mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ; - Promouvoir l'offre de la saison culturelle de la CCALN en direction des familles, comme vecteur de moments de partage en famille, locaux et à prix attractifs (gratuité pour les enfants de moins de 12 ans).
Public ciblé	Les familles du territoire.
Programmation	2026 - 2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes du territoire ; - Les associations du territoire ; - La Fédération des Centres sociaux des Pays picards ; - Les acteurs petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité du territoire. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, des équipes des acteurs petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité du territoire.</p> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divers matériels d'animation des acteurs ; - Les locaux ou lieux d'animation des acteurs ; - Les structures communales ou intercommunales. <p>Moyens financiers :</p> <p>Dépenses en petits matériels et transport pour les structures d'accueil.</p> <p>Frais d'impression du « livret parentalité » ou tout autre support de communication.</p> <p>Frais pour la mise en place d'actions et de journée parentalité (locaux, matériels, denrées, prestations, etc.).</p> <p>Frais de personnel pour la mise en place d'un CLAS.</p>
Résultats attendus / critères d'évaluations	Déploiement des actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble de l'EPCI.

Développement de la communication et la
habitants.

Développement du réseau local parentalité du territoire.

Mise en place d'un CLAS au sein du territoire.

Critères d'évaluation :

- Nombre de porteurs d'actions de soutien à la parentalité ;
- Nombre d'actions de soutien à la parentalité au sein du territoire et nombre de séances par action ;
- Nombre de familles et d'enfants ayant participé aux actions / séances ;
- Nombre de rencontres du réseau local parentalité ;
- Nombre de partenaires investis au sein du réseau local parentalité ;
- Nombre d'actions réalisées dans le cadre du réseau local parentalité ;
- Nombre de familles et d'enfants ayant participé à une action dans le cadre du réseau local parentalité ;
- Nombre de « livret parentalité » diffusés au sein du territoire ;
- Nombre d'actions de soutien à la parentalité indexées au sein du calendrier partagé ;
- Nombre de CLAS mis en place au sein du territoire ;
- Nombre de spectacles « familiaux » proposés aux habitants par le biais de la saison culturelle de la CCALN.

FICHE ACTION N°5

Optimiser la coopération et l'animation de la vie sociale

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>L'Espace de Vie Sociale (EVS) itinérant de la CCALN est agréé depuis 2022.</p> <p>En 2022-2023, plus de 156 familles ont été touchées par l'EVS, soit plus de 600 personnes, 20 communes ont bénéficié d'au moins une intervention, 80% des objectifs 2023 atteints (contre 50% en 2022).</p> <p>L'EVS a permis de créer des moments d'échanges et du lien social.</p> <p>En 2024, plus de 262 familles ont été touchées par l'EVS, soit plus de 1 089 personnes.</p> <p>4 axes d'intervention : la jeunesse (20% de la population est âgée de 0 à 14 ans), la famille, la synergie de l'existant, amener l'EVS à devenir un service par et pour les habitants.</p> <p>Les constats effectués par l'EVS de la CCALN indiquent un manque de mobilité d'un certain nombre d'habitants. Mais également un manque de lieux d'accueil et lieux de rencontre pour les familles. Une attention particulière est à apporter par rapport à la communication sur les services existants.</p> <p>En termes de vie sociale et de cohésion sociale, il est observé une demande croissante de la part des habitants. Les ateliers et sorties proposées aux familles rencontrent un succès certain.</p> <p>Les habitants et jeunes participant aux comités d'usagers de l'EVS sont investis mais leur nombre reste encore faible par rapport à la population du territoire.</p> <p>Les équipes des Espaces France Services relèvent un isolement social de nombreux habitants. Les rencontres et entraides entre habitants sont à développer, et notamment pour les publics les plus fragiles.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Optimiser la coopération et l'animation de la vie sociale.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'EVS itinérant en développant un second lieu d'accueil à Ailly-sur-Noye ; - Développer la participation et le pouvoir d'agir des habitants notamment en créant des espaces d'échanges et de concertation par le biais des comités des usagers ; - Développer la mise en réseau des acteurs du territoire ; - Développer le nombre d'ETP de chargé de coopération afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi du projet de territoire.
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement des activités de l'EVS en itinérance au sein du territoire (ateliers, soirées jeux de société, soirées thématiques, ateliers Pause Express pour le public jeune, sorties en famille, sorties jeunes, sortie intergénérationnelle, ateliers seniors, ludothèque, ...) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un second lieu d'accueil du public à Ailly-sur-Noye (EVS, Espace France Services et acteurs) ; - Poursuivre le développement du comité des usagers et du comité de jeunes usagers de l'EVS, en utilisant des fréquences et moyens adaptés aux habitants y étant investis ou souhaitant s'y investir ; - Développer la cohésion sociale au sein du territoire par des actions proposées et menées par l'EVS et par les Espaces France Services ; - Maintenir et développer les liens et partenariats des Espaces France Services avec les services du Conseil Départemental de la Somme, les acteurs et associations du territoire ; - Permettre à l'EVS de développer la mise en réseau des acteurs du territoire par le biais de rencontres thématiques, d'évènements annuels (fête du jeu, etc.) ; - Optimiser la communication des actions au sein de l'EPCI (flyers, présence aux évènements locaux, affichages dans les commerces et lieux de passage, lien direct avec des interlocuteurs communaux, ...) ; - Impulser une dynamique de démocratie participative au sein du territoire par le biais du projet KATALYZE ALN ; - Développer le lien social au sein des lieux d'accueil du territoire, par exemple par la création et mise en place de « Boîtes à livres » au sein des Espaces France Services en partenariat avec l'EVS et le CAJ ; - Augmenter le nombre d'ETP du poste de « chargé(e) de coopération CTG » : de 0,5 ETP actuellement à 1 ETP, afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi du projet de territoire ; - Promouvoir l'offre de la saison culturelle de la CCALN en direction des habitants, comme vecteur de lien social, déployée au sein du territoire et à prix attractifs (tarification moindre, gratuité pour les enfants de moins de 12 ans).
Public ciblé	Les habitants, les services, les acteurs, les associations du territoire.
Programmation	2026 - 2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental de la Somme ; - Acteurs, associations. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, de l'équipe de l'EVS et des agents des Espaces France Services.</p>

	<p>Moyens matériels :</p> <p>Utilisation des locaux et du matériel intercommunal.</p> <p>Moyens financiers :</p> <p>Coût de service de l'EVS (achats de matériels, prestations d'animations, etc.).</p> <p>Coût de service des Espaces France Services (achats de matériels, etc.).</p> <p>Achats de petits matériels en fonction des actions menées.</p> <p>Coût du poste de chargé(e) de coopération CTG (1 ETP).</p>
Résultats attendus / critères d'évaluations	<p>Optimisation de la coopération et de l'animation de la vie sociale au sein du territoire et en faveur des habitants.</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de partenariats ;- Nombre d'actions menées par l'EVS ;- Nombre d'actions menées par les Espaces France Services ;- Nombre d'actions menées en faveur du pouvoir agir des habitants ;- Nombre de familles participants aux actions ;- Nombre de rencontres du comité des usagers et du comité de jeunes usagers de l'EVS ;- Nombre de rencontres dans le cadre de la mise en réseau des acteurs ;- Nombre de communications diffusées au sein du territoire ;- Nombre d'ETP pour le poste de « chargé(e) de coopération CTG » ;- Nombre de spectacles proposés aux habitants par le biais de la saison culturelle de la CCALN.

FICHE ACTION N°6

Formaliser une stratégie d'accès aux droits et aux services

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>En 2021, la CAF de la Somme comptabilisait 854 foyers allocataires considérés à bas revenus, soit 24,2 % des foyers allocataires du territoire de la CCALN.</p> <p>En 2023, 44,4 % de la population du territoire était allocataire de la CAF de la Somme : 93,7 % des hommes et 88,8 % des femmes étaient actifs (en emploi ou demandeurs d'emploi) ; 8,3 % des foyers étaient bénéficiaires du R.S.A. et 7,7 % percevaient l'A.A.H.</p> <p>Cette même année, 56 allocataires de la MSA de Picardie étaient considérés à bas revenus, soit 35,2 % des ressortissants agricoles ; 8 % étaient bénéficiaires du R.S.A.</p> <p>Uniquement trois interventions du dispositif d'aide et d'accompagnement à domicile ont été comptabilisées sur le territoire de la CCALN en 2024 contre huit en 2023. Ce service de soutien à la parentalité est sous-utilisé par les habitants.</p> <p>Les Espaces France Services du territoire semblent encore méconnus auprès des habitants.</p> <p>La communication en direction des habitants, acteurs du territoire via Internet et les réseaux sociaux s'est développée, néanmoins, la communication physique (affiches, flyers, terrain, etc.) reste à approfondir.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Formaliser une stratégie d'accès aux droits et aux services.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les lieux d'accueil et d'accompagnement du territoire ; - Maintenir et développer les partenariats au sein du territoire ; - Présenter l'offre de service CAF aux habitants du territoire ; - Présenter l'offre de service CAF aux associations du territoire.
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils et canaux de communication adaptés à tous les publics présents sur le territoire (informations simples et claires, différents supports, etc.) ; - Informer les usagers des lieux d'accueil et d'accompagnement présents sur le territoire (dans les commerces, les cabinets médicaux, sur les marchés ou les événements, etc.) ; - Développer le lien et l'information auprès des acteurs du territoire, au sein des services de la CCALN, auprès des secrétariats de mairie, des Elus, des auxiliaires de vie, etc. - Maintenir et développer les partenariats au sein du territoire (Conseil Départemental de la Somme, CAF de la Somme, MSA de Picardie, MEEF, France Travail, Impôts, MDPH, etc.) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer l'accompagnement des habitants par la conseillère sociale de la CCALN (à l'orientation) ; - Maintenir et développer les actions du conseiller numérique de la CCALN ; - Ouverture du Tiers lieu à Ailly-sur-Noye : Espace France Services et les partenaires existants, association Les Restaurants du Cœur et épicerie sociale.
Public ciblé	Les habitants, les acteurs et associations du territoire.
Programmation	2026 - 2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du territoire ; - Associations du territoire. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, des agents des Espaces France Services, du conseiller numérique et de la conseillère sociale du territoire.</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Utilisation des locaux et du matériel intercommunal.</p> <p>Moyens financiers :</p> <p>Dépenses pour l'impression d'outils de communication (affiches, flyers, ...).</p> <p>Cofinancements pour l'aboutissement du projet d'ouverture du Tiers lieu à Ailly-sur-Noye.</p>
Résultats attendus / critères d'évaluations	<p>Information et sensibilisation au plus grand nombre d'habitants, d'acteurs et d'associations.</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats ; - Nombre d'actions menées en direction des habitants ; - Nombre d'accompagnements effectués ; - Nombre d'outils de communication créés ; - Nombre d'habitants informés, sensibilisés ou soutenus ; - Nombre d'acteurs et associations informés, sensibilisés ou soutenus.

FICHE ACTION N°7

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

<p>Constats – Éléments diagnostic</p>	<p>Un travailleur social CAF et un travailleur social MSA présents sur le territoire pour accompagner les familles confrontées à un évènement pouvant fragiliser l'équilibre familial (naissance, séparation, monoparentalité, décès enfant ou parent, impayé de loyer).</p> <p>36 interventions sociales réalisées en 2023 par le travailleur social de la CAF sur l'EPCI.</p> <p>33 Prêts Amélioration de l'habitat accordés par la CAF en 2023 dont 2 aux familles de l'EPCI.</p> <p>7 prêts d'honneur et aides exceptionnelles accordés par la CAF en 2023 aux familles du territoire pour faire face aux dépenses d'énergie ou pour engager un suivi psychologique.</p> <p>Une offre de service proposée par la CAF aux bailleurs : aide à la télédéclaration des loyers CAF - Vous êtes un bailleur (le bailleur y retrouve un guide du bailleur, une foire aux questions, les coordonnées de l'Adil et d'Action logement, une vidéo tuto de l'espace bailleur). Envoi chaque mois par la CAF d'un SMS aux bailleurs pour faire connaître cette page locale.</p> <p>Un certain nombre d'habitants ont pu indiquer aux équipes du CIAS et des Espaces France Services vivre en location au sein de logements présentant des défauts d'entretien de la part des bailleurs privés (isolation par exemple).</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Favoriser l'accès et le maintien dans le logement auprès des habitants (locataires et propriétaires) et des bailleurs (privés et publics), en apportant un conseil et un soutien dans les démarches administratives.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la page locale www.caf.fr ; - Poursuivre le partenariat entre le CIAS, les Espaces France Services du territoire et l'ADIL ; - Transmettre les coordonnées de l'ADIL aux bailleurs.
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les permanences de l'ADIL au sein de l'Espace France Services de Moreuil (une fois par mois) ; - Maintenir les actions thématiques de l'ADIL au sein du territoire (4 à 5 actions par an) ; - Maintenir les permanences de la Région Hauts-de-France au sein de l'Espace France Services de Moreuil (une fois par mois) ; - Développer le lien entre les acteurs du territoire et les bailleurs privés ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions ou ateliers et/ou des bailleurs sur des thématiques économies d'énergie ou encore à l'entretien ; - Développer des actions d'information au sein du territoire sur les sujets liés à la rénovation de l'habitat et les aides possibles ; - Maintenir le service de domiciliation au sein du CIAS pour les personnes en situation de précarité (sans domicile fixe) et l'accompagnement social qui en découle.
Public ciblé	Les habitants du territoire, qu'ils soient hébergés, locataires ou propriétaires. Les bailleurs privés et publics.
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences de l'ADIL : une fois par mois ; - Actions ponctuelles de l'ADIL : 4 à 5 par an ; - Permanences de la Région Hauts-de-France : une fois par mois ; - Lien acteurs / bailleurs : dès 2026 ; - Actions / ateliers ponctuels : dès 2026 ; - Actions d'informations : dès 2026.
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie ADIL Région Hauts-de-France
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADIL ; - Région Hauts-de-France ; - Propriétaires privés et publics. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, des agents du CIAS, des Espaces France Services du territoire.</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Utilisation des locaux et du matériel intercommunal.</p> <p>Moyens financiers :</p> <p>Achats de petits matériels pour la création et la mise en place d'actions ou d'ateliers ponctuels.</p>
Résultats attendus / critères d'évaluations	Information et sensibilisation au plus grand nombre d'habitants et de bailleurs. Maintien et développement des actions autour du logement au sein du territoire.

Critères d'évaluation :

- Nombre de partenariats ;
- Nombre d'actions menées annuellement par les partenaires ;
- Nombre d'actions menées annuellement par le CIAS, les Espaces France Services ;
- Nombre d'habitants informés, sensibilisés ou soutenus ;
- Nombre de bailleurs informés, sensibilisés ou soutenus.

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>En 2021, la CAF de la Somme comptabilisait 854 foyers allocataires considérés à bas revenus, soit 24,2 % des foyers allocataires du territoire de la CCALN.</p> <p>En 2023, 44,4 % de la population du territoire était allocataire de la CAF de la Somme : 93,7 % des hommes et 88,8 % des femmes étaient actifs (en emploi ou demandeurs d'emploi) ; 8,3 % des foyers étaient bénéficiaires du R.S.A. et 7,7 % percevaient l'A.A.H.</p> <p>Cette même année, 56 allocataires de la MSA de Picardie étaient considérés à bas revenus, soit 35,2 % des ressortissants agricoles ; 8 % étaient bénéficiaires du R.S.A.</p> <p>Uniquement trois interventions du dispositif d'aide et d'accompagnement à domicile ont été comptabilisées sur le territoire de la CCALN en 2024 contre huit en 2023. Ce service de soutien à la parentalité est sous-utilisé par les habitants.</p> <p>Des situations d'isolement sont observées au sein du territoire, ainsi qu'un manque de lien social entre les habitants.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement des Espaces France Service d'Ailly-sur-Noye et Moreuil ; - Maintenir le service d'action sociale du territoire ; - Promouvoir les aides à la mobilité auprès des familles (Solution Mobilité Emploi par le Conseil Départemental de la Somme) ; - Promouvoir le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, dispositif de soutien à la parentalité permettant notamment aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de faciliter la relation parentale, de favoriser le développement de l'enfant et des jeunes, de créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle et d'accompagner les familles dans l'amélioration de leur cadre de vie et leurs conditions de logement ; - Promouvoir les services du Pôle Ressources Handicap auprès des familles et des professionnels afin de faciliter l'inclusion des enfants dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse.
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et développer un partenariat avec le Pôle Ressources Handicap ; - Créer et développer un partenariat avec l'EPSOMS 80 ; - Maintenir et développer le partenariat avec la MDPH de la Somme ; - Maintenir et développer le partenariat avec les services du Conseil Départemental de la Somme ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer le partenariat avec la MEEF et France Travail ; - Développer une dynamique de l'action sociale au sein du territoire, dans un but d'insertion et de cohésion sociale en sus de l'aide sociale existante ; - Créer une collaboration plus soutenue entre les Espaces France Services et l'Espace de Vie Sociale de la CCALN pour répondre à la problématique de lien social des habitants ; - Maintenir et développer l'accompagnement des habitants par la conseillère sociale de la CCALN (approche globale, accompagnement et orientation) ; - Maintenir et développer les actions du conseiller numérique de la CCALN, notamment par la mise en place d'une offre de rendez-vous à domicile pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité (handicap, vieillesse, isolement, etc.) ; - Ouverture du Tiers lieu à Ailly-sur-Noye : partenariat avec l'association La Maisonnée, via l'ouverture d'une épicerie solidaire, où sera proposé un accompagnement aux usagers concernant le suivi budgétaire ; - Mise en place d'une solution de mobilité en faveur du retour à l'emploi des habitants les plus éloignés, de l'insertion professionnelle et de l'autonomie : prêt d'un véhicule électrique par la CCALN sous couvert de la signature d'une convention tripartite entre la CCALN, l'entreprise et l'usager (durée maximale de 6 mois, avec engagement d'une démarche d'autonomisation par l'obtention du permis B) ; - Développement de l'offre de la saison culturelle de la CCALN en faveur de l'inclusion, par la proposition d'un spectacle en chant signé, dès la saison 2025/2026.
Public ciblé	Les habitants du territoire.
Programmation	2026 - 2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle Ressources Handicap ; - EPSOMS 80 ; - MDPH ; - Conseil Départemental de la Somme ; - MEEF ; - France Travail ; - Association La Maisonnée ; - Acteurs et associations du territoire.

	<p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, des agents des Espaces France Services, du conseiller numérique et de la conseillère sociale du territoire. Mobilisation de l'équipe de l'Espace de Vie Sociale de la CCALN.</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Utilisation des locaux et du matériel intercommunal.</p> <p>Moyens financiers :</p> <p>Achats de petits matériels en fonction des actions menées auprès des habitants, dépenses pour impression d'outils de communication divers (affiches, flyers, ...).</p> <p>Cofinancements pour l'aboutissement du projet d'ouverture du Tiers lieu à Ailly-sur-Noye.</p>
<p>Résultats attendus / critères d'évaluations</p>	<p>Développement de partenariats ; information et sensibilisation au plus grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire.</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats ; - Nombre d'actions menées ; - Nombre d'accompagnements sociaux menés par thématique ; - Nombre d'habitants orientés vers d'autres acteurs ; - Nombre d'orientations ayant abouti à une aide ou un accompagnement par thématique ; - Nombre d'ateliers en lien avec le numérique ; - Nombre d'accompagnements en lien avec le numérique ; - Nombre d'habitants informés, sensibilisés ou soutenus ; - Nombre d'informations transmises aux habitants par thématique ; - Nombre d'acteurs informés, sensibilisés ou soutenus ; - Nombre d'informations transmises aux acteurs par thématique ; - Nombre d'interventions du Pôle Ressources Handicap au sein du territoire ; - Nombre d'interventions du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile au sein du territoire ; - Nombre de spectacle de la saison culturelle en faveur de l'inclusion.

FICHE ACTION N°9

Favoriser l'innovation et la transition écologique

<p>Constats – Eléments diagnostic</p>	<p>Le territoire présente un potentiel important en matière d'innovation environnementale, mais les initiatives restent encore peu visibles et insuffisamment valorisées auprès du grand public.</p> <p>Il existe une méconnaissance des dispositifs de soutien à la transition écologique, tant chez les habitants que chez les porteurs de projets.</p> <p>Les enjeux climatiques et environnementaux nécessitent une mobilisation collective à l'échelle locale, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'énergie et des services à la population.</p> <p>Certaines démarches exemplaires ont déjà été initiées (comme le pôle petite enfance de Moreuil ou l'ALSH d'Hangest-en-Santerre), mais elles gagneraient à être partagées et reproduites.</p> <p>Un besoin d'accompagnement des acteurs locaux (communes, associations, citoyens) est identifié pour renforcer leur capacité à innover tout en respectant les principes du développement durable.</p>
<p>Objectif Général</p>	<p>Favoriser l'innovation et la transition écologique.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les projets respectueux de l'environnement mis en place sur le territoire (exemple : pôle petite enfance de Moreuil, ALSH d'Hangest-en-Santerre) ; - Valoriser les actions et démarches favorisant le respect de l'environnement, l'innovation et la transition écologique au sein du territoire de la CCALN ; - Sensibiliser et informer les habitants et acteurs locaux aux dispositifs de soutien à la transition écologique et au développement durable.
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des habitants, des acteurs et associations du territoire pour valoriser les projets respectueux de l'environnement mis en place au sein du territoire ; - Valoriser les démarches entreprises à l'échelle de l'EPCI dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ; - Valoriser les démarches entreprises à l'échelle de l'EPCI dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ; - Utilisation de deux véhicules électriques et respectueux de l'environnement par les agents de la CCALN ; - Utilisation d'un véhicule électrique dans le cadre de la mise en place d'une solution de mobilité en faveur du retour à l'emploi des habitants les plus éloignés, de l'insertion professionnelle et de l'autonomie ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et/ou accompagner les habitants et acteurs du territoire dans des démarches respectueuses de l'environnement et de la transition écologique ; - Informer les habitants des aides et soutiens possibles dans le cadre de leurs démarches en termes d'innovation et de transition écologique ; - Mettre en place une étude dans le cadre de la création d'une recyclerie.
Public ciblé	Les habitants, les communes, les acteurs et les associations du territoire.
Programmation	2026 - 2029
Pilotage	Communauté de Communes Avre Luce Noye
Co-pilotage	CAF de la Somme MSA de Picardie
Moyens à mettre en œuvre	<p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Hauts-de-France ; - Conseil Départemental de la Somme ; - SMITOM du Santerre ; - Pôle Métropolitain ; - Direction Départementale des Territoires et de la Mer. <p>Moyens humains :</p> <p>Mobilisation du chargé de coopération CTG, du service urbanisme de la CCALN, des agents des Espaces France Services et du service communication de la CCALN.</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Utilisation des locaux et du matériel intercommunal.</p> <p>Moyens financiers :</p> <p>Dépenses pour l'impression d'outils de communication (affiches, flyers, ...).</p>
Résultats attendus / critères d'évaluations	<p>Valorisation des actions et démarches favorisant le respect de l'environnement, l'innovation et la transition écologique au sein du territoire de la CCALN.</p> <p>Sensibilisation et information des habitants, des acteurs et associations du territoire.</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets innovants et respectueux de l'environnement ; - Nombre de communications diffusées pour promouvoir les projets ; - Nombre de communications diffusées pour informer sur les aides et soutiens possibles en termes d'innovation et de transition écologique ; - Nombre d'actions dans le cadre du PLUI ;

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions dans le cadre du- Nombre d'habitants, de communes, d'acteurs ou d'associations informelles et/ou accompagnés dans le cadre de projets ;- Nombre de véhicules respectueux de l'environnement utilisés par la CCALN. |
|--|---|